ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

IATOS

Question écrite n° 73486

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la situation des agents d'accueil travaillant en poste double. Le temps de présence de ces personnels est de 48 heures hebdomadaires, alors que celui de leurs collègues travaillant en poste simple n'est que de 43 heures, la mise en place de la réduction du temps de travail n'ayant pas supprimé cette disparité. Par ailleurs, si leurs conjoints exercent la même profession qu'eux, ils ne sont pas reconnus comme responsables et ne bénéficient donc pas de la nouvelle bonification indiciaire. Dans la perspective de la création de la spécialité OP Accueil, ces personnes ne pourront donc pas espérer être promues hors concours. Dans ces condition, il lui demande quelles mesures il entend mettre en oeuvre afin d'assurer une plus grande équité de traitement entre les différents types d'agents d'accueil, et pour permettre une meilleure reconnaissance de leurs conjoints.

Données clés

Auteur : M. Bernard Perrut
Circonscription : Rhône (9e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 73486
Rubrique : Enseignement : personnel
Ministère interrogé : éducation nationale
Ministère attributaire : jeunesse, éducation nationale et recherche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 25 février 2002, page 1034